



COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE LA MUNICIPALITE

Fonctionnement

L'exercice 2018 prévoit des recettes totales pour Fr. 10'301'600.00, en hausse de Fr. 408'500.00 par rapport au budget 2017 et en baisse d'environ Fr. 219'000.00 par rapport aux comptes 2016 (cette diminution est principalement due à une estimation prudente des rentrées pour le dépôt des matériaux des Grands-Clos).

La mise en vigueur au 1^{er} janvier 2018 du nouveau règlement sur la gestion des déchets avec l'introduction de la taxe au sac permet l'autofinancement du service et générera ainsi Fr. 105'000.- de recettes supplémentaires par rapport au budget 2017.

A contrario, nos services d'eau potable et de traitement des eaux usées ne sont pas autofinancés. Cette situation est liée aux amortissements des importants investissements consentis dans ces domaines. Une refonte de nos règlements d'eau potable et eaux usées est envisagée en 2018 afin de garantir l'autofinancement.

Le poste « Services économiques » enregistre pour 2018 Fr. 259'000.- de recettes supplémentaires par rapport au budget 2017. Celles-ci concernent l'encaissement par la Commune des taxes de séjour et d'hébergement qui sont intégralement rétrocédées à l'Office du Tourisme et que l'on retrouve ainsi dans les charges de ce même poste.

Les recettes fiscales sur les personnes physiques (revenu et fortune) seront globalement stables (+ Fr. 76'000.00 par rapport aux comptes 2016) et légèrement supérieures en regard du budget 2017 (+ Fr. 140'000.00). Notre population est constituée de nombreux propriétaires qui bénéficient d'avantages fiscaux lors de la réalisation de travaux de rénovation et/ou d'économie d'énergie de leur bien immobilier. L'augmentation constante du nombre de contribuables sur notre commune devrait pouvoir compenser en grande partie ces allègements fiscaux. Nous restons prudents dans l'estimation globale des recettes des personnes morales (- Fr. 259'000.00 par rapport aux comptes 2016) que nous estimons légèrement supérieures au budget 2017 (+ Fr. 91'000.00).

Les finances et impôts représentent le gros des revenus avec 68% du total; suivent la protection et l'aménagement de l'environnement (13.5%) et l'économie publique (12.5%).

En regard, les charges estimées à Fr. 9'130'500.00 sont en légère augmentation d'environ Fr. 154'000.00 par rapport au budget 2017. Cette variation est principalement liée à la rétrocession des taxes de séjour et d'hébergement telle que déjà précitée et qui grève les charges du poste « Services économiques ».

Les charges de fonctionnement relevant du contrôle strictement communal sont maîtrisées. L'enseignement et la formation représentent toujours la 1^{ère} source de dépenses de fonctionnement (18.9%); suivent la protection et l'aménagement de l'environnement (services autofinancés y compris) avec 18.2% et le trafic (15.1%).

La marge d'autofinancement s'élève donc à Fr. 1'171'100.00, en augmentation par rapport au budget 2017, et conforme à notre objectif de marge d'autofinancement annuelle de minimum 1 million de francs. A titre de comparaison, une marge d'autofinancement de Fr. 916'500.00 était inscrite au budget 2017 alors que le montant de Fr. 2'586'220.00 ressortait des comptes 2016.

Les amortissements comptables ordinaires s'élèvent à Fr. 2'079'500.00. Ils représentent un minimum de 10% du patrimoine administratif comme la loi l'exige. S'ajoutent à ce montant des amortissements extraordinaires de Fr. 949'500.00.

Si l'on retranche les amortissements comptables précités de la marge d'autofinancement prévisible, le budget sous revue présente une perte de Fr. 1'857'900.00 pour l'exercice 2017, par rapport à une perte de Fr. 1'573'500.00 inscrite au budget 2017 et au bénéfice de Fr. 542'138.68 ressortant des comptes 2016. Cette perte diminuera d'autant notre fortune qui devrait s'établir aux environs de 11 millions de francs.



Investissements

Le budget 2018 laisse apparaître une somme d'investissements nets de Fr. 4'784'000.00 (Fr. 3'700'000.00 prévus au budget 2017 et Fr. 4'197'081.95 aux comptes 2016); il met l'accent sur la protection de l'environnement pour plus de 2.7 millions ; nous profitons notamment de synergies avec les projets de turbinage d'Eusin et de l'Avançon pour renouveler et améliorer les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, et également poursuivre la mise en place du séparatif pour les eaux de surface.

Dans ce même chapitre comptable figurent également la mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets pour Fr. 150'000.-, l'adaptation de la déchetterie des Rotzas pour Fr. 80'000.-, la création d'un columbarium supplémentaire à Vionnaz pour Fr. 55'000.- et la création d'une digue de sécurisation du secteur du Coquet pour Fr. 150'000.-.

Au chapitre de l'économie publique sont notamment prévus Fr. 100'000.00 pour les frais d'études pour l'aménagement de la zone industrielle des Grands-Clos et Fr. 320'000.00 pour la phase finale de la construction de la centrale de turbinage des eaux d'Eusin.

Concernant les bâtiments communaux, nous pouvons relever la transformation intérieure de la Maison de commune pour Fr. 250'000.00 de même que le remplacement du chauffage du bâtiment scolaire et de frais d'étude pour l'extension du bâtiment scolaire pour un total de Fr. 325'000.00.

Un montant de Fr. 509'000.00 devrait être engagé pour le goudronnage de diverses routes, à savoir la route du Simplon, en collaboration avec le Canton, pour Fr. 229'000.- nets, la route à l'intérieur du village de Revereulaz pour Fr. 100'000.-, le chemin du Four à Torgon pour Fr. 100'000.- ainsi que la route à l'intérieur du village de Mayen pour Fr. 80'000.-.

En 2018, il sera également question de la première phase des travaux d'assainissement des chemins agricoles pour Fr. 224'000.- nets.

L'insuffisance de financement des investissements (investissements nets plus élevés que la marge d'autofinancement) devrait s'élever à Fr. 3'612'900.00 (en comparaison à Fr. 2'783'500.00 au budget 2017 et à Fr. 1'610'861.32 aux comptes 2016). Par conséquent, nous serons contraints de recourir à l'emprunt afin de financer ces projets. Il convient de rappeler que ceci ne constitue pas un handicap pour les finances communales, puisque malgré cette insuffisance de financement, la dette par habitant serait de l'ordre de Fr. 1'976.00 alors que les critères émis par le Canton qualifient une dette de Fr. 3'000.00 par habitant comme un endettement faible.

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE LA BOURGEOISIE

L'exercice 2018 prévoit dans les comptes de fonctionnement des recettes totales pour Fr. 92'200.00 et des charges estimées à Fr. 124'400.00, d'où un excédent de dépenses de fonctionnement de Fr. 32'200.00.

Il convient de rappeler que divers montants sont mis en réserve pour certaines dépenses (par exemple l'entretien des routes forestières et d'alpages et les dégâts dus aux intempéries) sans qu'ils ne soient forcément engagés durant l'année.

L'exercice 2018 ne prévoit pas de dépenses de fonctionnement particulières hormis celles généralement prévues pour l'entretien des chalets et routes d'alpage. Après déduction des amortissements comptables, l'exercice 2018 pourrait se solder par une perte de Fr. 37'200.00, soit en diminution par rapport au budget 2017.

Aucun investissement n'est prévu pour l'exercice 2018.

Le Conseil Communal ainsi que la Commission Finances, Infrastructures et Energies renouvelables recommandent aux citoyennes et citoyens d'accepter les budgets 2018 de la Municipalité et de la Bourgeoisie tels que présentés.



LE CONSEIL COMMUNAL